



Préavis N° 7 / 2013

RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ

AU CONSEIL COMMUNAL

*relatif à une demande de crédit complémentaire au budget 2013 de
CHF 96'800.00 – compte N° 430.3142*



Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Préambule

Lors de l'établissement du budget pour l'exercice 2012, la Municipalité avait prévu un montant de CHF 150'000.00 pour procéder à la réfection du chemin de Champvent suite aux importants travaux effectués en 2011. Au moment de la planification de la pose de l'enrobé final, les Services électriques de la Ville de Lausanne nous ont informé qu'ils désiraient enlever les poteaux en bois bordant le chemin de Champvent et placer de nouveaux candélabres pour faire suite à la décision des remplacements prévus sur trois ans pour la mise en conformité du nouveau éclairage public (sans mercure). La Municipalité a décidé de reporter l'enrobé final afin de ne pas à nouveau effectuer des tranchées sur la nouvelle chaussée. Pour cette raison ces travaux n'ont pas pu être effectués en 2012. Ils sont programmés pour l'été 2013.

Conformément à l'article 10 du Règlement sur la comptabilité des Communes (RCCom), la Municipalité vous soumet une demande de crédit supplémentaire au budget 2013 suivante :

Compte 430.3142 – Entretien du réseau routier et de la signalisation

Demande de crédit supplémentaire de **CHF 96'800.00** pour terminer les travaux du chemin de Champvent, tronçon situé entre les carrefours « de la Fleur-de-Lys / ch. de Champvent » et « ch. de Champvent – ch. de la Rueyre », à savoir :

Installation de chantier	1'200.00
Revêtement – chaussée, y compris mise à niveau des regards, grilles et autres vannes	61'520.00
Trottoir avec béton bitumineux jaune	26'884.00
Total	89'604.00
TVA 8 %	7'168.30
Total arrondi	96'800.00

Vu ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal

- vu le rapport de la Municipalité (préavis N° 7 / 2013) ;
- vu le rapport de la commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

